

ALIMENTAIRE PRODUISONS L'AVENIR

LE CONTRAT DE FILIÈRE

LE CONTRAT DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE : DES ENGAGEMENTS FORTS AU SERVICE DE TOUTE LA FILIÈRE

**Vous êtes salarié d'une entreprise alimentaire
ou cherchez à rejoindre la filière : que vous apporte
le Contrat de filière ?**

Des opportunités d'emploi accrues

La filière rassemblée et les pouvoirs publics s'engagent :

- ▶ à **améliorer les perspectives d'emploi**, notamment au travers de la mise en place des contrats de génération et des emplois d'avenir dans la filière alimentaire ;
- ▶ à **former et recruter 150 000 jeunes en alternance sur la période 2014-2017** (en contrats de professionnalisation et d'apprentissage, soit au moins 10 000 jeunes supplémentaires) ;
- ▶ à **accompagner les démarches des alternants** liées à la mobilité, le logement, la mutuelle... afin d'ôter les freins pour les entreprises et les étudiants ;
- ▶ à développer une plateforme commune numérique des métiers et entreprises de l'alimentation www.alimetiery.com, pour **rassembler en un lieu unique les offres d'emploi** dans la filière et vous permettre de connaître et choisir votre métier ;
- ▶ à permettre aux jeunes de connaître **une première expérience à l'international** : le nombre de VIE dans les entreprises alimentaires sera augmenté de 40 % d'ici 2017.

Une amélioration de l'environnement professionnel

La filière rassemblée et les pouvoirs publics s'engagent :

- ▶ à harmoniser les formations certifiantes de la filière pour **faciliter la mobilité** entre les différents secteurs et métiers de la filière ;
- ▶ à mettre en œuvre un audit partagé sur une **meilleure qualité de vie au travail**. Un groupe de travail spécifique sera formé dans le cadre du Contrat de filière pour proposer très vite des propositions concrètes et opérationnelles en faveur d'une amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail ;
- ▶ à **faire bénéficier 5 000 salariés supplémentaires** (plus de 10 fois le nombre de bénéficiaires en 2012) **d'une formation sur l'acquisition des savoirs fondamentaux** d'ici 2017 ;
- ▶ à développer une plateforme commune aux quatre observatoires des métiers de la filière pour vous aider à **mieux connaître les différents métiers de l'alimentaire** ;
- ▶ à **améliorer votre environnement professionnel** en soutenant la démarche responsabilité sociétale des entreprises (RSE) de votre entreprise.

▶ Rendez vous sur le site internet
www.agroalimentaire.gouv.fr

Vous êtes chef d'entreprise dans la filière alimentaire : que vous apporte le Contrat de filière ?

Un accompagnement pour l'investissement, l'innovation et le recrutement

La filière rassemblée et les pouvoirs publics s'engagent :

- ▶ à une **aide financière pour embaucher** via des emplois d'avenir et des contrats de génération ;
- ▶ à créer une plateforme commune numérique des métiers et entreprises de l'alimentation www.alimetiers.com, pour **promouvoir et valoriser vos métiers et entreprises** et vous aider à recruter en créant un site unique de centralisation des offres d'emploi pour toute la filière ;
- ▶ à **mobiliser les moyens du Programme des Investissements d'Avenir pour la filière**, notamment pour un programme de soutien à la recherche technologique alimentaire ;
- ▶ à créer une entrée spécifique par région au sein de la **Banque publique d'Investissement** et à adapter sa doctrine pour la filière afin de **mieux prendre en compte vos projets d'investissement et de financement** ;
- ▶ à **soutenir fortement l'innovation** :
 - Élaboration d'un **guide de référence** sur les différents types d'innovation alimentaire, qui permettra d'adapter les dispositifs de soutien transversaux en conséquence (Crédit d'Impôt Innovation et Crédit d'Impôt Recherche, dispositifs des Régions)
 - Création d'une plateforme unique pour la filière pour étudier et **répondre aux appels à projet pour relever les défis technologiques et innovants de demain**.

Un encouragement à l'export

La filière rassemblée et les pouvoirs publics s'engagent :

- ▶ à la nomination des référents de l'État et des Régions sur la filière alimentaire pour **vous aider et vous orienter vers les bons interlocuteurs**, notamment pour l'export ;
- ▶ à **désigner des interlocuteurs privilégiés parmi vos pairs**, via la création d'un Club des Conseillers du Commerce extérieur pour l'Alimentaire ;
- ▶ à **développer des formations conjointes entreprises alimentaires/services de l'État** sur les contraintes spécifiques d'audit et d'agrément des pays tiers (1 session de formation/an/région) ;
- ▶ à mettre en ligne une plateforme dématérialisée (Exp@don2), pour **faciliter vos démarches d'agrément et de certification sanitaire et phytosanitaire à l'export** et se doter d'outils plus performants que ceux de nos principaux partenaires commerciaux (à l'instar des Pays-Bas et de la Nouvelle-Zélande).

Une promotion de la qualité de nos produits et de notre modèle alimentaire

La filière rassemblée et les pouvoirs publics s'engagent :

- ▶ à garantir la sécurité de vos approvisionnements via l'élaboration d'une **Charte antifraudes** ;
- ▶ à établir un **Pacte « qualité ingrédients »** pour vous aider à améliorer vos produits et le valoriser ;
- ▶ à **améliorer la lisibilité sur les salons à l'international** et vous accompagner dans une démarche collective de promotion du modèle alimentaire français ;
- ▶ à **organiser un pavillon français à l'Exposition Universelle Milan 2015** consacrée à l'alimentation pour valoriser le modèle alimentaire français ;
- ▶ à vous aider dans vos démarches pour vous faire labelliser en tant qu'« **Entreprise alimentaire du Patrimoine vivant** ».

Faire du « Défi Vert » un levier compétitif pour les entreprises

La filière rassemblée et les pouvoirs publics s'engagent :

- ▶ à bâtir un programme « Usine sobre » ambitieux pour **vous accompagner dans vos efforts de réduction de consommation en énergie, en eau et en intrants** ;
- ▶ à développer une plateforme web participative pour **diffuser et connaître les bonnes pratiques environnementales** ;
- ▶ à **faire des problématiques environnementales un point clé de la plateforme de coordination sur l'innovation** dans la filière alimentaire.

Un outil d'amélioration durable des relations commerciales

La filière rassemblée et les pouvoirs publics s'engagent :

- ▶ à **renover le cadre législatif de la loi de modernisation de l'économie (LME)** pour clarifier les modalités de négociation et répondre au défi d'un environnement économique et concurrentiel mouvant ;
- ▶ à **établir un code de bonnes pratiques** sur les relations clients-fournisseurs dans la filière en particulier pour vous aider à mieux protéger vos droits de propriété intellectuelle ;
- ▶ à **promouvoir et recourir en priorité à la Médiation Inter Entreprises**, qui spécialise un de ses agents sur la filière pour vous aider dans les négociations commerciales.
- ▶ à **adapter le « label relations fournisseurs responsables »** de la Médiation Inter Entreprises afin d'encourager et valoriser les bonnes pratiques tout au long de la filière.
- ▶ à **développer les indicateurs statistiques nécessaires** pour que tous les acteurs de la filière disposent de l'information la plus complète et objective possible au moment de l'établissement de leurs contrats.